

Le Soir - N_BRUXELLES Mercredi 24 avril Page:18/19

Sports

Vente d'Anderlecht

24/04/2024

Vanden Stock blanchi, Van Holsbeeck et Henrotay au tribunal correctionnel

Guillaume Raedts Xavier Thirion

La chambre du conseil de Bruxelles a rendu son ordonnance dans l'affaire présumée de fraude lors de la vente du RSC Anderlecht. L'ancien président Roger Vanden Stock est blanchi. Au contraire d'Herman Van Holsbeeck, Christophe Henrotay et Jo Van Biesbroeck.

La chambre du conseil de Bruxelles a rendu, mardi, son jugement dans l'affaire présumée de fraude lors de la vente du RSC Anderlecht. Pour rappel, le parquet fédéral avait inculpé seize suspects, dont onze personnes physiques et cinq sociétés. Et c'est avec soulagement que Roger Vanden Stock (81 ans), défendu par Laurent Kennes et Julien Uyttendaele, a appris qu'il était blanchi dans cette affaire. L'ancien président du RSCA (1996-2018) est donc certainement soulagé, au même titre qu'une série d'autres prévenus dont l'avocat Luc Deleu, le cabinet d'avocats Van Landuyt et Associés ainsi que le cabinet d'avocats Clifford Chance et deux de ses associés, notamment défendus par Jean-Pierre Buyle et Emmanuel Roger France.

Par contre, la chambre du conseil a décidé de renvoyer l'ancien manager anderlechtois Herman Van Holsbeeck, l'agent de joueurs Christophe Henrotay (ainsi que son bras droit) et l'ex-CEO des Mauves Jo Van Biesbroeck devant le tribunal correctionnel. On rappellera que les accusations portaient sur plusieurs infractions : l'escroquerie, le faux en écriture, le blanchiment d'argent, la corruption privée, la violation du secret professionnel et l'abus de confiance. Le parquet fédéral affirmant, dans toute cette affaire, qu'il y a eu fraude lors de la vente du club.

Alors que plusieurs candidats acquéreurs étaient sur le coup (Marc Coucke, Paul Gheysens et Alisher Usmanov), Anderlecht a finalement été vendu à Marc Coucke en décembre 2017. Mais Coucke aurait été lésé dans l'opération. Il est aussi question du contrat du joueur Leander Dendoncker, qui aurait été modifié pour permettre à Henrotay de recevoir une commission plus élevée lors de son transfert ultérieur. La défense de Vanden Stock, Van Holsbeeck et Van Biesbroeck a toujours affirmé que le contrat de Dendoncker devait être modifié en raison de la réglementation de l'UEFA.

Alexandre Wilmotte, l'avocat de Van Holsbeeck, s'est ainsi exprimé : « A ce jour, M. Van Holsbeeck est innocent et la décision de la chambre du conseil n'y change rien. Il déplore que jusqu'ici certains aient communiqué des informations couvertes par le secret de l'instruction, manifestement avec pour objectif de lui nuire. La vérité finira par retrouver ses droits et nous y veillerons. Nous allons maintenant analyser la décision de la chambre du conseil car sur le plan procédural beaucoup de difficultés se posent. »

La date à laquelle Herman Van Holsbeeck, Jo Van Biesbroeck et Christophe Henrotay devront répondre de leurs actes devant le tribunal correctionnel n'est pas encore connue. Le rendez-vous ne sera sans doute pas programmé avant 2025. Rappelons qu'un appel du parquet et des inculpés est encore possible.